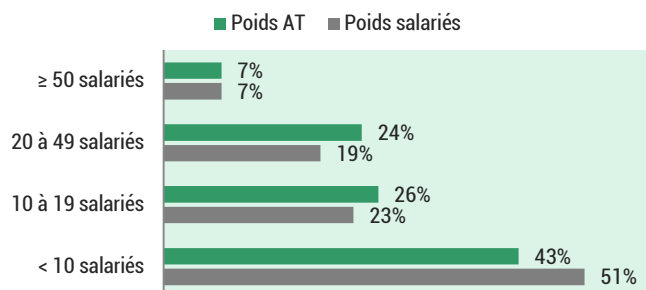


Fiche Sinistralité 2013 - charpente

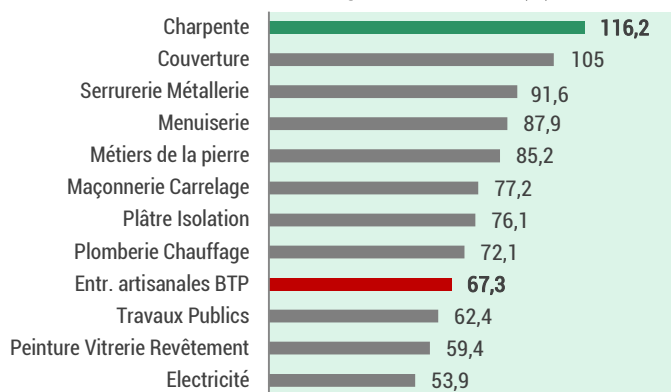
ACCIDENTS DE TRAVAIL

Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
Salariés	25 352	25 506 ↘	25 283 ↘
Accidents de Travail (AT) avec arrêt	3 112	3 011 ↘	2 939 ↘
Décès	2	5 ↘	6 ↗
Nouvelles Incapacités Permanentes (IP)	229	232 ↗	213 ↘
Journées perdues	176 532	172 662 ↘	164 191 ↘

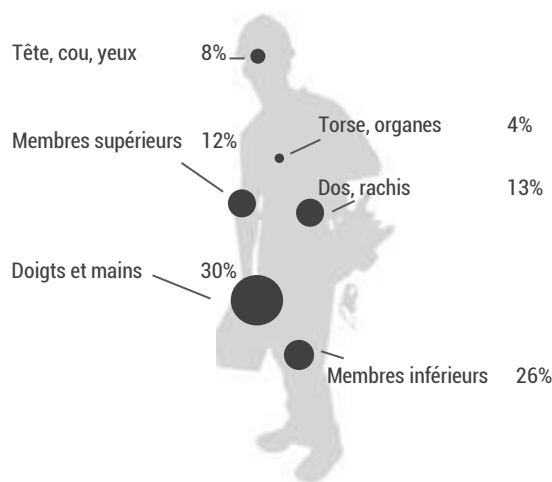
Répartition des accidents de travail par taille d'entreprise



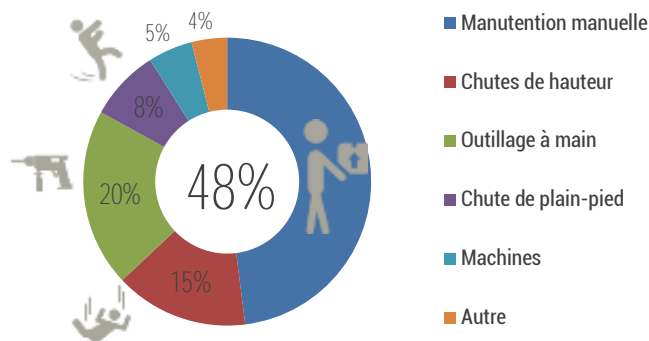
Accidentologie selon l'activité (IF)



Siège des lésions



Cause des accidents



ACCIDENTS DE TRAJET

Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
Accidents trajet	146	116 ↘	90 ↘
Nouvelles IP	5	10 ↗	14 ↗
Décès	1	1 →	1 →

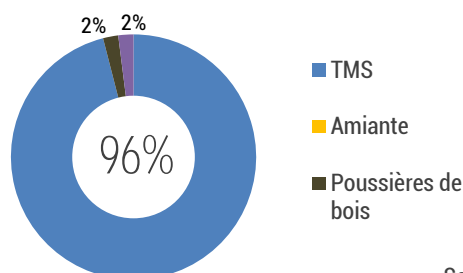
82 jours

Nombre de journées perdues par accident de trajet en moyenne en 2013.



Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
Maladies Prof.	123	110 ↘	124 ↗
Nouvelles IP	58	48 ↘	56 ↗
Journées perdues	22 614	21 097 ↘	22 340 ↗
Décès	0	0 →	0 →

Répartition des maladies professionnelles par catégorie



Source : CNAMTS



1 salarié charpentier sur 9
victime d'AT en 2013



1 accident toutes les 36 min
Jours ouvrés, heures travaillées

La sinistralité dans les entreprises artisanales de charpente

Note méthodologique

Cette fiche synthétique présente les principaux chiffres relatifs aux accidents de travail, accidents de trajet et maladies professionnelles survenus au cours de l'année 2013 dans les entreprises artisanales de charpente (établissements de moins de 20 salariés). Sont comptabilisés les sinistres AT-MP ayant entraîné une première indemnisation en espèces pour arrêt de travail, d'au moins 24 heures, incapacité permanente et/ou décès. Ces statistiques sont issues des données annuelles de la CNAMTS.



Périmètre
Charpente



cible
Salariés des entreprises
artisanales



période
Année 2013

L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure visibilité de la sinistralité sur la population des entreprises artisanales de charpente pour identifier ses spécificités et engager des actions de prévention plus ciblées

Indicateurs

Indice de Fréquence (IF) : C'est le nombre d'accidents pour 1000 salariés. Il renseigne sur l'évolution de la sinistralité à effectif constant.

Incapacité Permanente (IP) : C'est la perte définitive, partielle ou totale de la capacité à travailler, à la suite d'un accident de travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle.

Définitions

CTN B : Les statistiques AT-MP sont présentées à travers 9 grandes branches d'activité ou CTN. Le CTN B couvre les industries du bâtiment et des travaux publics (BTP). La charpente regroupe les codes NAF suivants : 1623Z et 4391A.

Accident de travail : Un accident de travail se caractérise par un fait accidentel soudain et l'apparition d'une lésion corporelle ou psychologique, en lien avec l'activité professionnelle de la victime.

Accident de trajet : Un accident de trajet est un accident survenu pendant le trajet aller-retour entre l'entreprise et le domicile du salarié.

Maladie professionnelle : Une maladie professionnelle est la détérioration de l'état de santé du travailleur du fait de son activité professionnelle ou de ses conditions de travail. Pour être reconnue d'origine professionnelle elle doit figurer dans l'un des tableaux du régime général de la Sécurité Sociale.